

# U<sup>2017</sup>NSS



## Fiche Sport 48 – Tennis, 6/3 tennis et beach tennis

Mise à jour : 15 septembre 2016



# Sommaire

---

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. innovation	Page 13
III. Responsabilité	Page 15
Annexes	Page 19

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Tennis, 6/3 tennis et beach tennis a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



## Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

---

## Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

### Classement de référence et validation des équipes

Un document nommé « classement de référence UNSS/FFT » sera consultable à partir du 20 octobre 2016 sur <http://udb.unss.org/clasfft>

#### **Ce document sera le seul à prendre en compte pour :**

- confirmer le classement des joueurs licenciés ou ayant été licenciés, inscrits en compétition UNSS de l'année 2016/2017
- valider les conformités des équipes contenant des élèves licenciés FFT:
  - **En collège par équipe d'établissement : poids d'équipe à ne pas dépasser : 20 POINTS**
  - En collège et lycée excellence: Open
  - En collège 6/3 : joueurs NC et 40 n'ayant jamais été classés à un niveau supérieur les 5 années précédentes.
  - En lycée par équipe d'établissement : poids d'équipe à ne pas dépasser : 20 POINTS
  - En lycée Beach tennis : joueurs NC, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> série

La sortie des classements intermédiaires ne modifiera pas la validité des équipes initiale.  
En revanche, les nouveaux classements devront être pris en compte sur les feuilles de rencontres.

## Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

## Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de qualification pour les équipes établissements et les équipes excellences (collège-lycée), 6/3 et beach tennis

	Inter-académies					Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille				<b>1</b>
<b>2</b>	Paris	Versailles	Créteil			<b>1</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen			<b>1</b>
<b>4</b>	Reims	Nancy-Metz	Strasbourg			<b>1</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon				<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours				<b>1</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers			<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon			<b>1</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse				<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice			<b>1</b>
	Outre-Mer ou voir conditions spécifiques					<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>					<b>12</b>

Pour garantir le volume de 12 équipes, toutes les équipes classées 2<sup>èmes</sup> des finales inter-académiques seront susceptibles d'être repêchées.

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

## Organisation des rencontres pour les championnats de France « tennis ».

Tous les documents liés aux nouveautés (feuilles d'arbitrage, feuille de rencontre, feuille de composition d'équipe simple et double) sont disponibles sur le site de l'UNSS (OPUSS) à partir du 20 octobre 2016.

Avant chaque début de rencontre, les capitaines d'équipe devront échanger les feuilles de composition d'équipe dûment remplies, téléchargeables sur le site.

Les championnats de France comportent des rencontres de poules le jour 1, des 1/2 finales le jour 2 et la finale le jour 3.

### Constitution des poules :

Lors de la réunion technique du championnat de France, les 4 poules de 3 sont établies en fonction de la valeur des équipes présentes, calcul sur les 4 joueurs, 2 G, 2 F.

Les 4 meilleures équipes sont placées en tête de série dans les poules. Tirage au sort des équipes pour les places de 5 à 8 et idem pour les places de 9 à 12.

### Constitution du tableau final :

Suite aux parties de poules, le tableau final est constitué.

Les vainqueurs des poules se rencontrent pour le classement de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place.

Les seconds jouent les places de 5 à 8.

Les troisièmes jouent les places de 9 à 12.

**POUR LES RENCONTRES DE POULES:** Simples et double : 2 manches gagnantes de 5 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 4 partout, point décisif (NO AD) à 40 A dans les deux premières manches.

Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart).

**Pour les 1/2 et finales :** Simples et double : 2 manches gagnantes de 6 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 6 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart)

En cas de point décisif, le choix du côté revient au relanceur.

Seul le mauvais temps peut éventuellement annuler les parties de classement (9<sup>ème</sup> à 12<sup>ème</sup> places), la priorité étant donnée aux 1/2 finales et à la finale.

# Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

---

Toute équipe inscrite dans la filière « Équipe d'Établissement », à partir du niveau académique doit rester dans cette filière jusqu'au championnat de France.

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives étant championnes de France les 2 années précédentes lors des championnats de France par Équipe d'Établissement (annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 5 premières lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives championnes de France **Excellence** de l'année précédente (Annexe 2)

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2016 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2016 (Annexe 4).
- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des pôles Espoir ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFT, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Espoir), pour les championnats par équipe d'établissement.

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

## Tennis

Les joueurs ayant été classés en 3<sup>ème</sup> série ou 2<sup>ème</sup> série lors des 5 années précédentes ne pourront pas participer à cette compétition. Se référer au document de référence « classement de référence UNSS/FFT » consultable sur <http://udb.unss.org/clasfft>, mis sur OPUSS à partir du 20 octobre 2016.

	CATEGORIE « COLLÈGES »	CATEGORIE « LYCÉES »
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins (sauf ceux/celles né(e)s en 2006) Minimes Cadets (1 seul cadet(te) autorisé(e))	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 seul sénior(e) autorisé(e))
RÈGLES SPÉCIFIQUES	<p style="text-align: center;"><b>Classement    Points</b></p> <p style="text-align: center;"><b>NC    1</b> <b>40    2</b> <b>30/5   3</b> <b>30/4   4</b> <b>30/3   5</b> <b>30/2   6</b> <b>30/1   7</b></p> <p>Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4<sup>ème</sup> série (licenciés FFT), à condition que le poids d'équipe calculé sur les 4 classements, deux garçons et deux filles, soit égal ou inférieur à 20.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Classement    Points</b></p> <p style="text-align: center;"><b>NC    1</b> <b>40    2</b> <b>30/5   3</b> <b>30/4   4</b> <b>30/3   5</b> <b>30/2   6</b> <b>30/1   7</b></p> <p>Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4<sup>ème</sup> série (licenciés FFT), à condition que le poids d'équipe calculé sur les 4 classements, deux garçons et deux filles, soit égal ou inférieur à 20.</p>
BALLES	Balles normales Babolat	Balles normales Babolat
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs, deux garçons et deux fille	
JEUNE OFFICIEL	<p>1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être joueur lors de la compétition. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France. <b>Il est impératif que le Jeune Arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage.</b></p>	
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE	<p>1 rencontre équivaut à 3 parties maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 double mixte</li> <li>- 1 simple garçon</li> <li>- 1 simple fille</li> </ul> <p>Les 4 joueurs doivent tous jouer à chaque rencontre : 2 simples, 1 double avec 4 joueurs différents. Chaque joueur ne peut faire qu'une partie par rencontre. Chaque partie gagnée vaut 1 point. Victoire acquise à 3-0, 2-1. Un joueur (euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante sur décision de la CMN, lors du championnat de France.</p>	
FORMAT DES PARTIES	<p><b>POUR LES RENCONTRES DE POULES:</b> Simples et double : 2 manches gagnantes de 5 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 4 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart).</p> <p>Pour les ½ et finales : Simples et double : 2 manches gagnantes de 6 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 6 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart)</p> <p>En cas de point décisif, le choix du côté revient au relanceur.</p>	
RÈGLEMENT	Règlement fédéral UNSS	

TITRES DÉCERNÉS

Champion de France UNSS Équipe  
Établissement collèges

Champion de France UNSS Équipe  
Établissement lycées

# Championnats de France UNSS Excellence Tennis

Pour l'homologation des résultats, les joueurs doivent être obligatoirement licenciés FFT. Le Jeune Arbitre peut ne pas être licencié FFT.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins (sauf ceux/celles né(e)s en 2006) Minimes Cadets (1 seul cadet(te) autorisé(e))	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 seul sénior(e) autorisé(e))
RÈGLES SPÉCIFIQUES	Championnat ouvert à tous : OPEN (licenciés FFT)	Championnat ouvert à tous : OPEN (Licenciés FFT)
BALLES	Balles normales Babolat	Balles normales Babolat
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs obligatoires, deux garçons et deux filles.	
JEUNE OFFICIEL	Chaque équipe présente obligatoirement 1 Jeune Arbitre certifié en tennis de niveau académique minimum. Le JO peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France. Il est impératif que le Jeune Arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage.	
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE	1 rencontre équivaut à 3 parties maximum : - 1 double mixte - 1 simple garçon - 1 simple fille  Les 4 joueurs doivent tous jouer à chaque rencontre. 2 simples, 1 double avec 4 joueurs différents. Chaque joueur ne peut faire qu'une partie par rencontre. Chaque partie gagnée vaut 1 point. Victoire acquise à 3-0, 2-1. Un joueur (euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante sur décision de la CMN.	
FORMAT DES PARTIES	POUR LES RENCONTRES DE POULES: Simples et double : 2 manches gagnantes de 5 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 4 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart).  Pour les 1/2 et finales : Simples et double : 2 manches gagnantes de 6 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 6 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart)  En cas de point décisif, le choix du côté revient au relanceur.	
RÈGLEMENT	Règlement fédéral UNSS	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

# **Championnats de France UNSS 6/3 Tennis**

## Conditions de participation :

La licence FFT n'est pas obligatoire.

Ouvert à tous les joueurs/joueuses non licencié(e)s ou licencié(e)s FFT non classé(e)s **et classé(e)s 40.**

**Les joueurs ayant eu un classement supérieur à 40 lors des 5 années précédentes ne sont pas accepté(e)s.** Un document nommé « classement de référence UNSS/FFT » sera consultable sur OPUSS <http://udb.unss.org/clasfft> pour vérification à partir du 20 octobre 2016.

### **a. Le terrain**

Le terrain doit se rapprocher le plus possible d'une aire de jeu de 6 m x 12 m.

L'aire de jeu pourra être un terrain de badminton, un terrain de tennis pris dans le sens de la largeur, un plateau d'évolution. Le marquage, un simple contour de chaque aire de jeu se fait en utilisant des tracés existants.

Lors des championnats de France, la compétition sera organisée sur des terrains de badminton ou terrain de tennis.

### **b. Le filet**

Il sépare la zone de jeu en deux parties égales d'environ 6 x 6. Sa hauteur sera de 75 à 80 centimètres maximums, mesure prise au centre. Pourront être utilisés le filet du badminton placé en position basse ou un filet de « mini tennis ».

### **c. Les balles/ le matériel**

Le 6/3 tennis se joue avec la balle **rouge et jaune de diamètre 7.5 cm (norme de la FFT).**

Les raquettes mesurent maximum 56 cm. Elles sont cordées.

**Chaque équipe doit se déplacer avec 1 raquette par joueur mesurant 56 cm au maximum.**

### **d. Les règles**

En début de rencontre, l'ordre des parties sera décidé par un tirage au sort effectué par le responsable de terrain (membre de l'organisation) en présence des 2 capitaines.

Le capitaine peut être un élève ou un enseignant.

Suite à cela, le capitaine donnera aux jeunes arbitres la composition d'équipe et l'ordre des joueurs/joueuses avant le début de la rencontre.

3 parties par rencontre : 1 simple fille + 1 simple garçon + 1 double mixte

Le joueur/la joueuse se place derrière la ligne de fond et sert à sa convenance sur tout le court.

Le service est à la cuillère avec un rebond *effectué derrière la ligne de fond.*

Le serveur n'a droit qu'à un seul service par point. Il sert 2 points consécutifs.

En simple, le receveur attend où il le souhaite mais ne joue qu'après un rebond.

En double : les filles commencent à servir puis ce sont les garçons. Cette rotation se poursuit jusqu'à la fin du partie. Au moment du service, les 2 receveurs doivent se placer derrière la ligne de fond de court et celui qui relance ne joue qu'après un rebond. Ensuite, le jeu se poursuit avec ou sans rebond. Au service uniquement, si la balle est let (filet), elle est rejouée.

Les changements de côté ont lieu tous les 10 points joués avec un repos de 1'30.

**Le coaching par le capitaine est possible mais uniquement lors du changement de côté.**

### **e. Formats de jeu**

- La première partie se joue jusqu'à 15 points (ex 14 à 15).
- La deuxième démarre avec le score de la partie précédente et se termine à 30 points (ex 29 à 30).
- La troisième reprend le score du précédent et ira jusqu'à 45 points (ex : 36 à 45).
- Si le score est de 44/44, la partie continue jusqu'à 2 points d'écart avec alternance du serveur à chaque point joué.
- En double mixte, ce sont les filles qui commencent à servir.

### **f. Organisation et rôle des jeunes arbitres (JA)**

2 jeunes arbitres par terrain ne faisant pas partie des équipes de la rencontre :

- 1 JA qui effectue le tirage au sort pour le service en début de rencontre, annonce le score et utilise la feuille d'arbitrage durant la rencontre.
- 1 JA qui donne le signal en levant le bras pour annoncer le début de chaque point et annonce les fautes.

En cas de litige, ce sont les JA qui valident la décision finale (point rejoué ou accordé à l'un des joueurs)

Ils s'assureront qu'il n'y aura pas de changement de capitaine d'équipe durant la rencontre.

### **g. Formule de la compétition**

**ATTENTION : ce championnat ne sera pas autorisé aux benjamin(e)s nés en 2006. 1 seul(e) minime par équipe est autorisé. Pas de cadet(te).**

	<b>6/3 Tennis</b>
CATÉGORIES D'ÂGE ET DE SEXE	Benjamins (sauf ceux/celles né(e)s en 2006) 1 seul(e) minime par équipe autorisé(e) Pas de cadet(e) Garçons et Filles
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs obligatoires, deux garçons et deux filles.
JEUNE ARBITRE	Chaque équipe présente obligatoirement 1 Jeune Arbitre (JA) certifié en 6/3 tennis de niveau académique minimum. Le JA peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France. <b>Il est impératif que le Jeune Arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage.</b>
FORMULE DE COMPÉTITION	3 parties par rencontre : 1 simple fille + 1 simple garçon + 1 double mixte
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE	<b>1 rencontre équivaut à 3 parties maximum :</b> - 1 double mixte - 1 simple garçon - 1 simple fille  Le tirage au sort de l'ordre des parties se fera après présentation des 2 feuilles de composition d'équipes. Les 4 joueurs doivent tous jouer à chaque rencontre. 2 simples, 1 double avec 4 joueurs différents. Chaque joueur ne peut faire qu'une partie par rencontre. Un joueur (euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante sur décision de la CMN.
RÈGLEMENT	Règlement fédéral UNSS
TITRE DÉCERNÉ	Champion de France UNSS 6/3 collèges

# **Championnat de France UNSS « Beach tennis »**

## Conditions de participation

Ouvert à tous les joueurs/joueuses non licencié(e)s ou licencié(e)s FFT non classé(e)s, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries.

Les joueurs ayant été classés en seconde série lors des 5 années précédentes ne pourront pas participer à cette compétition.

Un document nommé « classement de référence UNSS/FFT » sera consultable sur <http://udb.unss.org\clasfft> pour vérification à partir du 20 octobre 2016.

Le beach tennis lycée proposé dans le cadre de l'UNSS peut se jouer sur tous les types de surface. En revanche, la phase nationale se jouera sur sable (8 x 16m).

### **a. Le terrain**

L'aire de jeu sera un terrain de 8 x 16m.

### **a. Le filet**

Il sépare la zone de jeu en deux parties égales. En beach tennis lycée, la hauteur du filet est de 1,70 mètre, mesure prise au centre.

### **b. Les balles**

Le beach tennis lycée se joue avec des balles orange, aux normes FFT.

### **c. Les raquettes**

Utilisation de raquettes de beach tennis (pleines) ne doit pas excéder 50 cm de longueur, 26 cm de largeur et 38 mm d'épaisseur.

### **d. Les règles**

En début de rencontre, l'ordre des parties de double sera décidé par un tirage au sort effectué par le responsable de terrain (membre de l'organisation) en présence des 2 capitaines (obligatoirement un élève).

Suite à cela, le capitaine de chaque équipe donnera aux jeunes arbitres la composition des doubles avant le début de la rencontre.

3 parties par rencontre : 1 double fille + 1 double garçon + 1 double mixte

Le serveur se place derrière la ligne de fond. Il peut servir à la cuillère ou au-dessus de la tête.

**Le serveur n'a droit qu'à un seul service par point. Il sert 2 points consécutifs.**

Il sert n'importe où de l'autre côté du filet à condition que la balle soit dans les limites du terrain adverse. Il n'y a pas de let au beach tennis. Si la balle touche le filet lors du service et reste dans les limites du terrain adverse, le service est considéré comme bon.

Le receveur attend où il le souhaite à l'intérieur du terrain mais les échanges entre les deux équipes se font sans rebond au sol et sans passe entre les partenaires d'une même équipe.

Double mixte : les filles commencent à servir puis ce sont les garçons. Cette rotation se poursuit jusqu'à la fin du partie.

Double filles et double garçons : chaque équipe sert à tour de rôle, avec alternance de serveur dans chaque équipe.

En cas de blessure, le partie est perdu.

Les changements de côté ont lieu tous les 10 points joués avec un repos de 1'30.

**Le coaching par le capitaine est possible mais uniquement lors du changement de côté.**

## **g. Formats de jeu**

- La première partie se joue jusqu'à 15 points (ex 14 à 15).
- La deuxième démarre avec le score de la partie précédente et se termine à 30 points (ex 29 à 30).
- La troisième reprend le score du précédent et ira jusqu'à 45 points (ex : 36 à 45).
- Si le score est de 44/44, la partie continue jusqu'à 2 points d'écart avec alternance du serveur à chaque point joué.
- En double mixte, ce sont les filles qui commencent à servir.

## **h. Organisation et rôle des jeunes arbitres (JA)**

2 JA par terrain ne faisant pas partie des équipes de la rencontre :

- 1 JA qui effectue le tirage au sort pour le service en début de rencontre, annonce le score et utilise la feuille d'arbitrage durant la rencontre.
- 1 JA qui donne le signal en levant le bras pour annoncer le début de chaque point et annonce les fautes.

En cas de litige, ce sont les JA qui valident la décision finale (point rejoué ou accordé à l'un des joueurs)

Ils s'assureront qu'il n'y aura pas de changement de capitaine d'équipe durant la rencontre.

	<b>Beach Tennis</b>
CATÉGORIES D'ÂGE ET DE SEXE	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 seul(e) sénior(e) par équipe autorisé(e))
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs obligatoires, deux garçons et deux filles. Plus 1 jeune arbitre non joueur.
JEUNE ARBITRE	Chaque équipe présente obligatoirement 1 Jeune Arbitre (JA) certifié en beach tennis de niveau académique minimum. Le JA peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France.
FORMULE DE COMPÉTITION	3 parties par rencontre : double filles / double garçons / double mixte
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE	1 rencontre équivaut à 3 parties maximum : - 1 double mixte - 1 double garçon - 1 double fille  Le tirage au sort de l'ordre des parties se fera après présentation des 2 feuilles de composition d'équipes.  Un joueur (euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante sur décision de la CMN.
RÈGLEMENT	Règlement fédéral UNSS
TITRE DÉCERNÉ	Champion de France UNSS beach tennis

# Modalités pour les Associations Sportives Excellence

## Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

**- 16 décembre 2016**

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



## Innovation

**Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

## Formation

En complément du programme *Vers une génération responsable* destiné aux Jeunes officiels, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Si la formation continue des enseignants et par conséquent des enseignants d'EPS, reste du ressort de l'État et du ministère de l'Éducation nationale, il n'en reste pas moins vrai que l'UNSS se positionne en complément grâce à des stages nationaux ou académiques.

En lien avec les fédérations sportives, les différentes formations seront l'occasion d'augmenter le niveau de compétence et de connaissance des enseignants volontaires, et de découvrir des activités alternatives souvent appréciées dans le cadre de l'animation d'AS.

**Une formation nationale sera proposée aux animateurs d'AS courant de l'année scolaire 16/17. Elle s'articulera autour de l'arbitrage, le programme pédagogique en 6/3 tennis et en beach tennis.**

Un stand géré par la FFT pourra être mis en place lors des championnats de France et permettra d'informer les élèves sur les métiers du tennis. Notamment pour favoriser les passerelles entre les élèves investis à l'UNSS et le CQP-AMT.

## International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

**Un championnat du monde scolaire sera organisé du 12 au 19 mars 2017 à Recife (Brésil). 1 équipe « garçons » et 1 équipe « filles » seront qualifiées à cet effet.**

## Handicap

En 2017, une animation en tennis handicap sera organisée sur chaque championnat de France.



## Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



### 1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf circulaire 051 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des juges/arbitres entre l'UNSS et la FFT

Suite à la convention signée entre l'UNSS et la FFT, les jeunes arbitres certifiés au niveau national recevront une équivalence de qualification A1 sous réserve d'être licencié FFT. Ils doivent impérativement prendre contact avec la commission régionale d'arbitrage de la ligue dont ils dépendent.

## 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé *Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017*)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

## Inscription des meilleurs juges/arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs juges/arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Gaëlle WOLFF

## FFT

Héloïse CLAVEL  
François DUPORT  
Marc RENOULT

## UNSS

Christine LEFEBVRE  
Jérôme GRENIER  
Philippe JALLAIS

## Déléguée technique UNSS :

Laëtitia GUICHARD

# Annexe 1

---

---

## **Associations sportives étant classées Championnes de France en 2015 et 2016 lors des championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement<sup>2</sup>**

---

---

Collèges

---

---

Lycées

---

---

---

<sup>2</sup> Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

## Annexe 2

---

---

### **Associations Sportives étant Championne de France Excellence en 2016 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

#### Collèges

---

Clg Jean Guiton La Rochelle

Poitiers

---

#### Lycées

---

Lyc Sonia Delaunay Villepreux

Versailles

---

---

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
au Protocole en 2016  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NÉANT

**Associations sportives ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2016 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NÉANT